

Désignation de l'entreprise: SARL 2 T E INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise: 51-57 BD DE LA REPUBLIQUE 78400 CHATOU			
SIREN: 8 1 4 3 0 4 1 4 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois: 12		Durée de l'exercice précédent: 12	
		Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		
	Fonds commercial *	010	012
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)		
	Clients et comptes rattachés *	068	070
	Autres * (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
Disponibilités	084	086	
Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098
Total général (I+II)		110	112
PASSIF		Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1121980
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	3223
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	
	Report à nouveau	134	-221627
	Résultat de l'exercice	136	32357
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I		142
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8567
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	198824
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	212271
Total général (I + II + III)		180	1148204
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

Pour l'exercice 2023
Certifié conforme

Désignation de l'entreprise		SARL 2 T E INVEST			Néant <input type="checkbox"/> *																	
Adresse de l'entreprise		51-57 BD DE LA REPUBLIQUE 78400 CHATOU																				
SIREN		8	1	4	3	0	4	1	4	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2												
				Exercice N clos le		3		1		2		1		0		2		1		3		
				Brut		Amortissements-Provisions				Net												
				1		2		3		4		5		6		7		8		9		
				ACTIF																		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																
		Autres *		014		016																
	Immobilisations corporelles *		028	969	030	806						163										
	Immobilisations financières * (1)		040	1122180	042							1122180										
		Total I (5)		044	1123149	048	806				1122343											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																
		Marchandises *		060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																
		Autres * (3)		072	8553	074						8553										
	Valeurs mobilières de placement		080		082																	
	Disponibilités		084	17308	086							17308										
	Charges constatées d'avance *		092		094																	
		Total II		096	25861	098					25861											
		Total général (I+II)		110	1149010	112	806				1148204											
		PASSIF										Exercice N		NET								
												1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120																1121980	
	Écarts de réévaluation				124																	
	Réserve légale				126																	3223
	Réserves réglementées *				130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131)	132														
	Report à nouveau				134																	-221627
	Résultat de l'exercice				136																	32357
	Subventions d'investissement				137																	
	Provisions réglementées				140																	
		Total I		142							935932											
		Provisions pour risques et charges				Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166							8567										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	198824)	172				203704										
	Produits constatés d'avance				174																	
		Total III		176							212271											
		Total général (I + II + III)		180							1148204											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															

Par l'exercice 2023
certifié conforme

2 T E INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 121 980 euros
Siège social : 51 / 57 Boulevard de la
République
78400 Chatou
814 304 143 RCS Versailles

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 juin 2024

Le 28 juin 2024 à 10h00 les associés se sont réunis au siège social, 51 / 57 Boulevard de la République 78400 Chatou, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée adressée le 28/06/2024.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry ELIPE , Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

- MBA Audit, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Le Président de séance constate que sont présents :

- Monsieur Thierry ELIPE, demeurant 1 Chemin des Prés 27910 Les Hogues détenteur :
 - de l'usufruit de 460 000 parts, Quatre cent soixante mille parts ;
 - de la pleine propriété de 661 980 parts, Six cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingts parts ;
- Madame Alix ELIPE, détentrice de la nue-propriété de 460 000 parts, Quatre cent soixante mille parts;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et le récépissé postal ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31/12/2023 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à Le Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes courants d'associés ;
- Approbation de la rémunération du Président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 32 357,11 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 357,11 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 32 357,11 euros.**
- **Report à nouveau créateur antérieur : 221 627, 92 euros**

Affectation

- **Au report à nouveau créateur : 32 357,11 euros**

Répartition après affectation

- **Solde du report à nouveau créateur, soit 189 260,81 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 935 932,49 euros et celui des réserves à 3 223,30 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

L'assemblée générale constate que le total le solde créditeur du compte courant de l'associée 2 T E INVEST, s'élève à 625,72 euros au 31/12/2023.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION - REMUNERATION DU GERANT

La collectivité des associés prend note que le gérant Monsieur ELIPE Thierry a reçu une rémunération pour l'exercice 2023 de 164 990 euros, avec la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoire et facultatives afférentes à sa qualité de gérant majoritaire, pour un montant total de 88 851 euros

SIXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

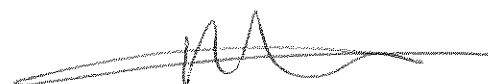
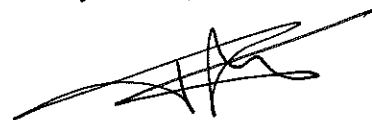
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Monsieur Thierry ELIPE , Gérant Associé



Alix Elipe